



Extrait du Registre des Délibérations
Conseil du Pôle Métropolitain
Pays de Béarn
Séance du 4 mars 2019

Date de la convocation : 26 février 2019

Nombre de délégués en exercice : 49

Etaient présents :

Délégués titulaires :

M. François BAYROU, M. Arthur FINZI, M. Daniel LACRAMPE, M. Jean-Pierre MIMIAGUE, M. Jean LABOUR, M. Jean-Paul CASAUBON, Mme Lydie ALTHAPÉ, M. Patrick BALDAN, M. Jean-Pierre BARRERE, M. Jean-Paul BRIN, M. Marc CABANE, M. Francis DOUX, M. André DUCHATEAU, M. Bernard DUPONT, M. Claude FERRATO, M. Philippe GARCIA, Mme Annie HILD, M. Laurent KELLER, M. Christian LAINE, M. Francis LANSALOT MATRAS, Mme Jeanine LAVIE-HOURCADE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Elisabeth MEDARD, M. Charles PELANNE, M. Jean-Louis PERES, M. Christian ROCHÉ, M. Yves SALANAVE-PÉHÉ, M. Eric SAUBATTE, M. Alain TREPEU.

Délégués suppléants :

Mme Aracéli ETCHENIQUE a suppléé M. Pierre CASABONNE, M. Claude BORDE-BAYLACQ a suppléé M. Dino FORTÉ, M. Jean-Claude BOURIAT a suppléé M. Francis PEES, Mme Béatrice JOUHANDEAUX a suppléé Mme Josy POUEYTO.

Etaient représentés :

M. Jacques CASSIAU-HAURIE a donné pouvoir à M. Philippe GARCIA, M. Nicolas PATRIARCHE a donné pouvoir à M. Eric SAUBATTE.

Etaient excusés :

M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ, M. Michel BERNOS, Mme Françoise BESSONNEAU, Mme Odile DENIS, M. Emmanuel HANON, Mme Michèle LABAN-WINOGRAD, M. Frédéric LAHORE, M. Jean-Yves LALANNE, M. Didier LARRIEU, M. Patrice LAURENT, M. David MIRANDE, M. Arnaud MOULIE, Mme Monique SEMAVOINE, M. Claude SERRES-COUSINE.

Secrétaire de séance : M. Eric SAUBATTE

N° 1 - LANCEMENT DE LA DÉMARCHE DE PROMOTION TERRITORIALE DU BÉARN

Rapporteur : François BAYROU

Mesdames, Messieurs,

Les membres fondateurs ont affirmé dès la création du Pays de Béarn leur souci d'agir ensemble pour le faire vivre, porter son identité et ses projets communs. La question de l'identité est le socle de la coopération entre les intercommunalités qui le composent, symbole d'une ambition partagée d'une nécessaire promotion du territoire. Cette coopération stratégique entend permettre de mieux appréhender les enjeux de développement, et en premier lieu, l'affirmation, la défense et la communication de l'identité du Béarn.

Fort du constat d'une méconnaissance du Béarn autant que d'un manque de notoriété de ce territoire dans un contexte mouvant de refonte des échelles géographiques, des phénomènes de métropolisation aux nouvelles régions, le lancement d'une démarche de promotion partagée est un enjeu majeur identifié par toutes les intercommunalités.

Dans ce cadre, deux aspects essentiels renvoient à la vision stratégique de cette ambition :

- d'une part, une entrée géographique permettant une définition claire du caractère concret et matériel du territoire ;
- d'autre part, une approche culturelle, matière et creuset de ce qui fait l'identité du Béarn comme levier d'un rayonnement accru et d'une attractivité spécifique.

La stratégie de promotion repose sur trois axes structurants :

- Se connaître pour s'y reconnaître
- Se connaître pour coopérer
- Se connaître pour se faire connaître

Pour répondre à ces clés de lecture, il est proposé dans un premier temps de réaliser un « portrait identitaire » du territoire. Cette démarche partagée avec les habitants et les acteurs socio-économiques du territoire a pour objectif de faire émerger une connaissance fine du Béarn issue de ces regards croisés.

Ce portrait sera la base du travail de définition de la stratégie de promotion, établissant un message fort et singularisant le Béarn. Les actions de promotion traduiront la nouvelle dynamique territoriale à l'œuvre, au service du rayonnement du Béarn.

Parallèlement à ces démarches, de façon opérationnelle, des outils d'information et de communication seront développés afin de parler du Béarn, déclinant notamment son identité visuelle.

Le Pays de Béarn associera les acteurs du territoire qui œuvrent dans le champ de la promotion afin de coordonner les actions et de contribuer à leur conférer un sens commun dans une approche partenariale.

Au regard de ces éléments, il vous appartient de bien vouloir :

- 1- Approuver la décision d'engager une démarche de promotion territoriale ;
- 2- Autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette procédure.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU

